

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 25 septembre 2025

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 25 septembre 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

25 juillet 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

25 septembre 2025

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Marie-Pierre BEAU, Marie-Agnès FERET

Titulaires excusés : Michelle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Catherine LHÉRITIER, Thierry BENOIST, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Karine MICHOT, François FROMET, Philippe MERCIER, Corinne GARCIA

Suppléants : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Solange VALLÉE, Eric BARDET, Stéphane LEDOUX, José ABRUNHOSA

Pouvoirs :

Michelle GAUTHIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°43-2025

Annick BARRÉ a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Éric MARTELLIERE, Président)

Ressources humaines

**Créations de postes –
Mise à jour du tableau des
effectifs à compter du
1^{er} octobre 2025**

M. Eric MARTELLIERE, le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans ce cadre, le Président propose les créations suivantes, à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Filière administrative

- 1 poste à temps complet pour assurer les missions de chargé de missions budget et contrôle interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

.../...

- 2 -

- 1 poste à temps complet pour assurer les missions de Responsable des Ressources Humaines au grade d'attaché territorial.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **d'approuver** la création des postes suivants, à compter du 1^{er} octobre 2025 :
 - ✓ 1 poste de chargé de missions budget et contrôle interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ 1 poste de Responsable des Ressources Humaines au grade d'attaché territorial à temps complet
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2025
- **d'inscrire** les crédits au budget de l'établissement affecté au chapitre 012
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 25 septembre 2025

Le Président,


ERIC MARTELLIÈRE



Publié ou notifié le : 30-09-2025
Exécutoire le : 30-09-2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


Eric MARTELLIÈRE

